



COMPTE-RENDU SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 18 février 2021.

Démission d'un Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est informé de la décision de Madame PIERRE Rosa de se démettre de son poste d'Adjointe au Maire. Elle souhaite également mettre un terme à son mandat de Conseillère Municipale.

Le suivant sur la liste « Osez Guénange », Monsieur EHRHARDT Vincent est installé officiellement dans la fonction de Conseiller Municipal.

Débat d'Orientation Budgétaire

- Prend acte des éléments transmis et présentés par Monsieur le Maire dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire;
- Atteste de la tenue effective d'un débat d'orientation budgétaire organisé préalablement à l'examen, à l'occasion du prochain Conseil Municipal, du projet de budget primitif pour l'exercice 2021.

Décide :

A24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Procéder à l'élection d'un Nouvel Adjoint au Maire en lieu et place de Madame PIERRE Rosa.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

Madame SCHURRA Françoise : 24 voix

Madame SCHURRA Françoise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3ème Adjointe au Maire au scrutin secret.

Modification composition commissions municipales et associations

Pouvoir au remplacement de Madame PIERRE Rosa au sein des Commissions et Associations dans lesquelles elle siégeait :

- Au sein du Centre Communal d'Action Sociale, par Monsieur EHRHARD Vincent,
- Au sein de la Commission « Affaires sociales », par Monsieur EHRHARD Vincent,
- Au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs, par Madame ROSER Jennifer,
- Au sein de Soliseniors, par Madame SCHURRA Françoise,
- Au sein d'AP SIS EMERGENCE, par Madame SCHURRA Françoise,
- Au sein de la commission communale « Régie funéraire », par Monsieur CARRÉ Dominique.

Aussi, Monsieur EHRHARD Vincent intègrera les commissions municipales suivantes, en lieu et place de Madame SCHURRA Françoise :

- Commission « Proximité et Démocratie Participative »
- Commission « Environnement et Développement durable »

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2021

Subventions scolaires

D'adopter le dispositif des crédits et subventions scolaires, selon les tableaux ci-dessous.

ECOLES PRIMAIRES

IMPUTATION Ecoles Primaires	2019	2020	2021	Ste Scholastique		St Matthieu	
				235	élèves	158	élèves
						22	élèves (ULIS)
				10	classes	7	classes
				2	classes (ULIS)		
6067							
crédit total par élève	33.00 €	33.00 €	33.00 €	7 755.00 €		5 214.00 €	
ULIS-St Matthieu	43.50 €	43.50 €	43.50 €			957.00 €	
Fonctionnement RASED	680.00 €	680.00 €	680.00 €	680 €			
				8 435.00 €		6 171.00 €	
6574							
Subvention p/classe + aide aux familles/élève	63,00€ + 3€/él	63,00€ + 3,00€/él	63,00€ + 3,00€/él	1 335 €		1 107 €	
Subvention affranchissement p/écoles	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75 €		75 €	
				1 410 €		1 182 €	
				9 845 €		7 353 €	
TOTAL GENERAL							

ECOLES PRIMAIRES	2021
Abonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies	Quota de 3 photocopies/j/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

Un kit de rentrée scolaire sera prévu au budget pour un montant de 5 000 € environ.

ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2019	2020	2021	Clair matin		Capucines		Saint Matthieu	
				89 3	élèves classes	71 3	élèves classes	106 4	élèves classes
6067 par élève	21.50 €	21.50 €	21.50 €		1 914 €		1 527 €		2 279 €
					1 914 €		1 527 €		2 279 €
6574 Subvention p/classe	63.00 €	63.00 €	63.00 €		189 €		189 €		252 €
Subvention affranchissem. p/école	75.00 €	75.00 €	75.00 €		75 €		75 €		75 €
6574 Subvention spécifique par classe	230.00 €	230.00 €	230.00 €				690 €		
6574					264 €		954 €		327 €
TOTAL GENERAL					2 178 €		2 481 €		2 606 €

ECOLES MATERNELLES	2021
Abonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies	Quota de 3 photocopies/jour/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

Tarifs location des salles communales - Salles Pablo NERUDA et VOLTAIRE
D'adopter les tarifs de location des salles Pablo NERUDA et VOLTAIRE.

MODALITES	PABLO 500 places			Halls Pablo et Voltaire			VOLTAIRE 320 places		
	GN	NON GN	Ass GN	GN	NON GN	Ass GN	GN	NON GN	Ass GN
Week-end Du samedi 8h au lundi 8h	500 €	1000 €	350 €				320 €	640 €	224 €
Journée De 8h à 8h le lendemain	250 €	500 €	175 €	50 €	100 €	35 €	160 €	320 €	110 €
Demi-journée 8h à 13h De 13h à 18h De 18h à 23h	125 €	250 €	90 €	25 €	50 €	18 €	80 €	160 €	56 €
Journée entreprises, artisans, commerces De 8h à 8h le lendemain	500 €	1000 €		100 €	200€		320 €	640 €	
Demi-journée entreprises, artisans, commerces 8h à 13h De 13h à 18h De 18h à 23h	250 €	500 €		50 €	100 €		160 €	320 €	
Percolateur	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Cuisine	50 €	100 €	50 €	50 €	100 €	50 €	sans objet		
Caution	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000€	1000€	1000 €

Vaisselle	
Quantité	Tarif
1 - 60	50 €
60 - 120	75 €
121 - 180	95 €
181 - 240	120 €
241 - 300	150 €
301 - 360	190 €
361 - 420	240 €
421 - 500	300 €

Gratuité des salles : examen de la gratuité au cas par cas

- Pour les manifestations à entrée libre qui ne génèrent pas de recettes

- Pour les manifestations à caractère :

- Humanitaire
- Caritatif
- De santé publique

Location par le personnel communal (1 par an) : réduction de 50 % sur le tarif guénangeois

Divers :

- Les halls sont disponibles à la location séparément de leur salle uniquement si cette dernière est libre.
- Si les salles ne sont pas rendues en état les heures de ménages seront facturées et la restitution du chèque de caution sera conditionnée au règlement de cette facture.
- Si une salle n'est pas louée aux Guénangeois deux mois avant la manifestation, elle pourra être louée à des Non Guénangeois.

Garantie d'emprunt -VILOGIA - rue Anne Boullié - 16 logements collectifs

D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 268 075,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°116192, constitué de quatre lignes de Prêt.

Attribution de marché - Réfection du Centre Equestre

D'attribuer le marché de réfection du centre équestre (reprise des façades des boxes à chevaux et poneys, reprise de la façade intérieure du pignon R+1) à :

CBI

4 Bis, rue Jean Walgenwitz

57420 SOLGNE

Pour un montant de :

139 548,64 € HT

Atteintes au Domaine Public - Pouvoirs de mise en demeure, d'amendes administratives et d'exécution d'Office du Maire

- De rechercher systématiquement les auteurs de ces dépôts, de les constater et de déposer une plainte.
- De mettre en demeure ces contrevenants, de présenter leurs observations dans un délai de 10 jours, suivi d'un nouveau délai de 10 jours aux fins d'effectuer les opérations nécessaires d'enlèvement des dépôts ou objets encombrants le domaine public.
- Et à défaut de régularisation de la situation, faire procéder au nettoyage des lieux, enlèvements des dépôts litigieux, aux frais de leur producteur.
- D'ordonner le paiement d'une amende administrative de cinq cents euros (500 euros), recouvré au bénéfice de la commune suivant les dispositions relatives aux produits communaux.

Le Maire,
Pierre TACCONI